

2022 -385



OBJET DE L'ARRÊTÉ

**Autorisation de vente
Ambulante le 24
septembre 2022**

**CAMION PIZZA
Monsieur MIGNANO
Tommaso**

**21, rue Louise-Aglé Crette
94400 Vitry-sur-Seine**

2022 - 385

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE (VAL-DE-MARNE)

ARRETE DU MAIRE

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016-126 en date du 15 décembre 2016 portant approbation du nouveau règlement municipal des terrasses et des étalages ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 portant revalorisation des taxes et tarifs à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2022- 019 du 21 janvier 2022 autorisant Monsieur Tommaso MIGNANO à s'installer à l'année Place de la Comète le mardi de 10h à 15h et 25 avenue Charles Gide le mardi de 17h à 22h,

Vu l'organisation par la municipalité d'un vide-grenier qui se tiendra sur l'avenue Eugène Thomas et Place de la République le samedi 24 septembre 2022 de 9h à 17h,

Vu l'arrêté n° 2022-329 du 9 aout 2022 portant règlementation du vide-grenier du 24 septembre 2022,

Vu la demande de **Monsieur Tommaso MIGNANO**, sollicitant une autorisation de vente ambulante de 8h à 17h au 1 avenue Eugène Thomas dans le cadre du vide-grenier,

Considérant l'intérêt de la présence d'un food truck durant la manifestation,

A R R Ê T E :

Article 1 : L'autorisation de vente de pizza est accordée à Monsieur Tommaso MIGNANO pour le samedi 24 septembre 2022:

1 avenue Eugène Thomas, de 8h à 17h.

Article 2 : Le permissionnaire est soumis au paiement de droits de voirie fixés suivant la règlementation en vigueur et s'élevant à : **31, 01€**

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville et le Commissaire de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Article 4 : La présente permission de voirie peut être retirée sans aucune indemnité, en cas d'observation d'une des prescriptions du règlement du vide-grenier.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- au pétitionnaire
- à Monsieur le commissaire de police de la Mairie du Kremlin-Bicêtre
- aux services de la Préfecture du Val-de-Marne

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 23 SEP, 2022

Le Maire,

Jean-Luc LAURENT

